**3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7
Courriel :** **info@rodcd.org
Téléphone : 514-265-1076
Site web :** [**www.defensedesdroits.com**](http://www.defensedesdroits.com/)

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Montréal, le 24 mars 2022 – Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) accueille avec déception et appréhension les annonces contenues dans le budget provincial dévoilé mardi par le ministre Éric Girard. Il ressort du document qu’aucun engagement ferme n’est mentionné envers le secteur de la défense collective des droits sauf pour les nouveaux groupes, selon l’expression du gouvernement.

La porte reste ouverte, mais il faudra attendre le dépôt du plan d’action gouvernemental en action communautaire avant de savoir si une aide sera accordée et à quelle hauteur sera celle-ci. On peut toutefois déjà être assuré que les sommes supplémentaires, si elles se concrétisent, seront bien en dessous des besoins réels des organismes du secteur.

Le RODCD fait actuellement circuler une Déclaration déjà signée par plus de 120 groupes en défense collective des droits. Celle-ci réclame notamment un investissement supplémentaire de 30 millions de dollars au programme financier de Promotion des droits dès cette année. Cette demande est pleinement justifiée quand l’on considère que le secteur n’a connu qu’une seule hausse significative des subventions en plus de 20 ans.

Pour Sylvain Lafrenière, coordonnateur du RODCD, « les annonces du budget sont décevantes pour le moins. Même dans le meilleur des scénarios l’aide n’atteindra probablement pas la moitié de la somme que l’on demandait cette année et en plus pas avant cinq ans! Difficile de voir dans ces conditions comment le gouvernement peut prétendre que cela nous donnera les moyens véritables de renforcer nos actions et d’améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs dans les organismes. »

La pandémie de la COVID-19 a pourtant démontré encore plus l’importance des groupes de l’action communautaire autonome pour le filet social. Les groupes en défense collective des droits, particulièrement, ont contribué à défendre les communautés les plus vulnérables, et ainsi veiller à ce que les gouvernements mettent en place des mesures pour soutenir celles-ci pendant la crise.

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits attend donc avec grande impatience le Plan d’action gouvernemental en action communautaire, qui confirmera l’engagement du gouvernement Legault envers le financement et la reconnaissance de l’ensemble des groupes en action communautaire autonome.

À propos du RODCD

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD) rassemble des organismes et des regroupements nationaux, représentant près de 350 organismes sans but lucratif. Sa mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits. Ces organismes œuvrent dans plusieurs secteurs : droits des femmes, droit au logement, droit à un revenu décent, droits des travailleuses et des travailleurs, droit des personnes ainées, droit à une société non discriminatoire, droit à un environnement sain, et plus.

-30-

**Contact :**

Sylvain Lafrenière

Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

coordination@rodcd.org

(514) 265-1076